

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DECADI 30 Brumaire.

(Ere vulgaire)

Jeudi 20 Novembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, au coin de la rue THÉRÈSE, rue des MOULINS, n°. 500. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Brumaire, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption, et à s'adresser directement au Bureau, sans employer, à Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des retards considérables dans les expéditions, et à des plaintes multipliées que le Bureau ne mérite point.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Extrait d'une lettre de Boston, le 17 septembre.

Quelques corsaires franco-américains, qui ont obtenu des lettres de marque, on ne sait trop comment, ont amené dans les ports des Etats-Unis différentes prises faites sur des nations européennes qui ne sont pas en guerre avec les Américains. Le gouvernement de la Caroline-Méridionale a déclaré ces prises illégales, & a ordonné qu'elles fussent mises en liberté, ainsi que leur cargaison.

Nos papiers rapportent qu'il y a eu une insurrection dans les provinces septentrionales de la Pensilvanie, sur les bords de l'Ohio, auprès du fort de Pittsburg, appelé ci-devant *le fort du Quesne*. Cette contrée est presque entièrement habitée par des émigrés venus d'Irlande & du nord de l'Ecosse. Ils se sont opposés à la perception d'un droit d'assise que les Etats-Unis ont mis sur les liqueurs distillées, & qui se perçoit même à un taux plus fort dans toutes les autres provinces. On y a envoyé de Philadelphie des commissaires; mais ils ont rejeté tout accommodement amiable. Les mécontents se sont soulevés contre les députés, & ils menacent d'appeler à leur aide des troupes britanniques si on n'ôte pas le droit d'assise. Voilà un germe de guerre que la malveillance angloise a jeté dans nos contrées; & qui est soigné par le lord Derchester, ainsi que par le lieutenant-général Simoc. Les Etats sont résolus à employer la force pour réduire les mécontents qui veulent troubler l'harmonie du gouvernement, & la milice de New-Jersey s'est déjà mise en marche pour les bords de l'Ohio, à l'effet de forcer les insurgés à se soumettre aux loix générales de la république.

Nous attendons, avec impatience, des nouvelles de la négociation dont M. John Jay est chargé auprès du ca-

binet de Londres. On desire aussi savoir où en est la guerre d'Europe entre l'Angleterre & la France. Nos liaisons politiques avec la république française exigent quelques explications sur la conduite de quelques-uns de ses agens dans nos contrées; & on espère que l'arrivée du nouveau ministre français, le citoyen Oudot, dissipera les nuages que quelques malveillans ont eu l'air d'élever ici, pour leur intérêt particulier.

ESPAGNE.

De Madrid, le 6 octobre.

Le gouvernement a reçu la nouvelle que le riche convoi d'Amérique, venant de Lima & de Buenos-Ayres étoit entré, tant dans le port de Cadix que dans celui de la Corogne. Il apporte entr'autres beaucoup d'argent appartenant aux intéressés. Cet argent sera versé dans le trésor royal, & les propriétaires doivent recevoir en échange des billets portant reconnaissance, ou quelque espèce de papier-monnaie.

Deux corvettes sous les ordres du capitaine Malaspina, sont rentrées en même tems que le convoi. On se rappelle qu'elles furent expédiées en 1789 pour faire un voyage autour du globe. Le récit de ce voyage est attendu avec beaucoup d'impatience.

Voici à quoi se bornent les nouvelles reçues des armées espagnoles. Le général de la Union, commandant celle de Catalogne, mande, que voulant prendre une position qui pût resserrer les français davantage, il fit faire un mouvement le 17, au centre de son armée, pour s'emparer d'une hauteur, sur le chemin de la Junquera qui va à Camini. Les français n'ont point découvert son intention, & ont au contraire cru qu'il se préparoit à attaquer leur arrière-garde. Les espagnols se sont ainsi emparés avec

facilité du poste qu'ils avoient en vue. Ils ont élevé dessus douze batteries. Les français, au départ du courier, ne s'étoient pas encore occupés de les déloger; mais le général espagnol avoit distribué deux mille hommes à chacun des généraux Courten & de Sanja-Chiara, pour s'opposer à eux, dès qu'ils tenteroient quelque chose.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 25 brumaire (15 novembre, v. st.)

Le quartier-général de l'armée de Sambre & Meuse, commandée par le général Jourdan, a quitté Cologne le 21, pour être transféré à Crevelt. La division du centre de la même armée, aux ordres du général Championnet, doit se rendre sous peu à la même destination, & elle sera remplacée dans sa position actuelle par une partie de l'armée du général Kleber, qui a fait le siège de Maëstricht; déjà même quelques bataillons sont arrivés à Cologne.

Quant à l'armée autrichienne qui se trouve au-delà du Rhin, l'on sait positivement que les divers mouvemens qu'elle a faits vers Dusseldorff, ont été occasionnés par le manque de vivres, dont les bords du Rhin sont absolument dépourvus.

La garnison de Maëstricht étoit composée de Hollandois & d'Autrichiens: les premiers ont été renvoyés sous escorte en Hollande, après avoir juré de ne plus servir contre la république, jusqu'à parfait échange; les seconds ont été escortés jusqu'au Rhin, d'où ils pourront passer en Allemagne.

On écrit de Maëstricht que les magasins de munitions de guerre & de vivres, trouvés dans cette forteresse, sont immenses; ils suffiront pendant long-tems à l'entretien d'une petite armée.

Les troupes républicaines dispersées dans les Ardennes, viennent de faire des courses jusques sous les murs de Luxembourg, où elles ont porté la terreur. On croit que le projet des généraux français est de faire le blocus de cette place pendant l'hiver; ce qui la feroit tomber certainement sous peu de mois.

L'amiral Hollandois Kinsbergen vient d'entrer dans la Zuyderzée avec des forces assez nombreuses pour défendre ces parages. Il est aussi entré de nouveaux renforts dans le Hondt, pour protéger la Zélande. Ces préparatifs de l'ennemi indiquent qu'il craint une expédition de la part des républicains, pour laquelle tout se prépare à Dunkerque, Ostende & l'Ecluse.

Nous voyons revenir encore fréquemment des émigrés belges, que la douceur du gouvernement républicain attire dans leurs foyers. Ils ne peuvent trop se féliciter d'avoir regagné leurs pénates, au lieu de fuir dans une terre étrangère, où le mépris & les insultes les accompagnoient.

F R A N C E.

De Paris, le 30 brumaire.

Le comité de sûreté générale a fait arrêter Raison, l'un des coriphées de la société des jacobins. Hieronim, émissaire de Robespierre, a été arrêté aussi. Lorsqu'il s'est vu pris, il s'est ouvert les veines avec des morceaux de verre qu'il a de suite broyés & avalés. On est parvenu à étancher le sang & à lui donner du contre-poison.

Fin de l'article de Paris d'hier.

Rendons notre liberté aimable & attrayante pour tous les hommes, & regardons ceux qui la veulent turbulente, impérieuse & jalouse comme de véritables ennemis de la patrie. Qui sont les *Jansénistes* rigoureux qui soutiennent que la nation française se prive des avantages que le commerce, les arts & la politesse, oui la politesse, doivent lui ramener? Ce sont ces hommes de rapine & de sang qui craignent que le moment d'expier leurs brigandages & leur atrocité ne soit arrivé: leur troupe est sans doute nombreuse & armée par la passion de leur intérêt personnel; mais le nombre des citoyens sages est encore plus considérable, & la passion du bien public doit lutter avec un succès décidé contre les vils besoins des égoïstes, qui sont devenus agitateurs par la plus perfide des combinaisons.

Et ne craignons pas que tandis que la convention persistera à maintenir l'ordre & la justice à l'ordre du jour, & que la surveillance populaire la secondera, il soit possible à une nouvelle faction désorganisatrice de surgir.

Déjà les heureux effets des mesures adoptées par la convention, ont opéré un changement avantageux dans l'esprit public. Le peuple trouve plus aisément des subsistances; les réquisitions ne sont plus générales; les arrestations ne sont plus arbitraires, & les complots des entrepreneurs de la famine sont déjoués, parce qu'ils sont connus.

De sorte qu'une certaine somme de bonheur se montre au peuple, & il leve les yeux avec intérêt & amour sur les représentans à qui il doit ce bienfait.

Remarquons que c'est depuis la destruction des dernières tyrannies, que les nations étrangères songent sérieusement à demander la paix à la république. Cette considération n'échappera point aux bons citoyens qui se trouvent ainsi doublement intéressés à conserver l'unité de gouvernement qui le rend plus respectable au-dehors & plus cher au-dedans.

Répétons aux malveillans qui affectent de craindre la paix, en disant que son calme tuera l'énergie républicaine, que la première condition de toute paix sera la reconnaissance solennelle de la république française par les nations avec lesquelles on traitera. Eh comment après une telle reconnaissance arrachée par tant de victoires, se pourroit-il trouver un seul François dont la malveillance osât tenter de détruire le fruit de cinq ans de travaux, en renonçant à sa liberté si glorieusement sanctionnée par toute l'Europe!

TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Suite de la séance du 27 brumaire.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

Lenoir, interpellé, a répondu qu'il avoit connaissance d'une affiche du comité révolutionnaire, portant dénoncé de réclamer les détenus, sous peine d'être regardés comme suspects.

On en a donné lecture ainsi qu'il suit:

Comité révolutionnaire. — Séance du 2^e frimaire, an 2^e de la république indivisible.

« Le comité révolutionnaire, investi, désolé par des

demandes
traisent
sourd à t
par leurs
regardera
pour son
dats de
vétus de
concierge
ment la

Arrêté
que des
S

Goulli
avoit om
des men
chambre
main su
étoit à

Pages
un jour
il avoit
& robust
lui; que
le frapp
Guédon
il lui av
saigné a
nous n

Soliva
gatoire.
Guéd
déclaré
Ducros,
celui-ci
tendoit
à cette

toit ser
qu'alors
prenoir
paule d
soit: je
toi; reg
aussi-tô
son cou

Guéd
sur sa fo
son fren
mes, &
puisque

Soliv
qu'étant
son fre
s'échapp

Binet
on rass
tient d
texte d
d'Eaux
ils sure

qui en
gands.
la Ven

demandes perpétuelles qui entravent ses travaux, ne traitent ses opérations, arrête que dorénavant il sera sourd à toutes réclamations faites en faveur des détenus, par leurs parens ou alliés. Le comité déclare même qu'il regardera comme suspect tout individu qui sollicitera pour son parent. Il prévient, en outre, que les mandats de délivrance devront, pour être valables, être revêtus de la signature de huit membres au moins. Les concierges des diverses maisons d'arrêts tiendront sévèrement la main à l'exécution du présent.

Arrêté en comité révolutionnaire, mêmes jour & au même lieu.

Signé, pour le président, GOULLIN, secrétaire.

Guédon a observé que, par faute de rédaction, on avoit omis après sollicitera, ces mots, dans la demeure des membres du comité, pour n'en pas faire des antichambres de ministres, & qu'il les avoit écrits de sa main sur plusieurs affiches, notamment sur celle qui étoit à sa porte.

Pages-Fontbonne, déjà entendu, dit que, se trouvant un jour à dîner chez Carrier, dans un jardin avec Guédon, il avoit oui dire à Solivan, en parlant d'hommes forts & robustes, que son frere étoit beaucoup plus fort que lui; que la guillotine n'avoit pu lui abattre le cou, qu'en le frappant à deux reprises, & que Solivan avoit dit à Guédon, que, ne pouvant noyer un brigand vigoureux, il lui avoit appuyé le genou sur l'estomach, & l'avoit signé avec un petit couteau. Guédon & moi, a dit Pages, nous nous retirâmes saisis d'horreur.

Solivan a nié le fait, & s'en est référé à son interrogatoire.

Guédon, juge au tribunal de commerce de Nantes, a déclaré qu'étant à dîner avec Carrier, dans le jardin de Ducros, il étoit assis entre Fontbonne & Solivan; que celui-ci lui montra un petit couteau avec lequel il prétendoit pouvoir couper le cou d'un homme; Robin, à cette occasion, affirma que le couteau dont Solivan s'étoit servi pour saigner un brigand, n'étoit pas plus fort; qu'alors Solivan leur dit qu'il avoit examiné comment s'y prenoient les bouchers, & que, mettant la main sur l'épaule d'un brigand, comme pour le caresser, il lui disoit: je te crois un bon bougre & un bon républicain, toi; regarde, ajoutoit-il, en s'adressant à un voisin, & aussitôt le brigand tournant la tête, Solivan lui passoit son couteau à travers le cou.

Guédon a ajouté, que Solivan reçut de grands éloges sur sa force & sur son adresse, mais sur-tout, d'avoir livré son frere, chef de brigands, qui lui avoit remis ses armes, & qu'il accompagna à la guillotine, en lui disant: puisque tu es chef de brigands, je ne te connois plus.

Solivan a encore nié le fait & la conversation, & a dit, qu'étant prisonnier chez les brigands, & prêt à périr, son frere ne le sauva pas, & qu'il trouva les moyens de s'échapper.

Binet, commandant de poste, a déclaré qu'en germinal, on rassembla une grande partie des hommes qui habitoient Bouquenay & les hameaux environnans, sous prétexte d'aller chercher des certificats de civisme au château d'Eaux; qu'on les y conduisit avec la force armée, où ils furent jugés & fusillés; que les paysans plus éloignés qui en furent instruits, allèrent grossir le parti des brigands. Je suis persuadé, a dit le témoin, que la guerre de la Vendée seroit finie, si on n'eût pas inquiété les habi-

tans des campagnes qui étoient rentrés chez eux volontairement.

Binet a déposé la piece suivante:

Rapport du 28 au 29 brumaire.

Rien de nouveau au poste; on est venu me requérir quatre hommes avec le sergent, pour aller chercher trois prêtres réfractaires qui ont été pêchés à bord d'un navire en station vis-à-vis Chatenay, dont un pêcheur en a sauvé un, & a rapporté cinq chapeaux, qu'il m'a déclaré avoir pêchés sur l'eau, n'ayant point de cocardes tricolores, un livre, une corbeille & une petite boîte remplie de beurre.

Signé, Bouroz, officier de poste.

On a ensuite donné lecture de ce qui suit:

Au nom du peuple français. — Sur le champ.

D'après les pouvoirs illimités dont nous sommes investis par les représentans du souverain, nous membres du comité de surveillance, requérons les citoyens Magniant & Marin de se transporter chez les individus suspects, d'y saisir toutes armes, munitions & poudre qu'ils y pourront trouver; de s'emparer de leurs personnes s'ils le jugent convenable, déposer au château les armes qu'ils saisiront, ainsi que les individus arrêtés.

Nantes, vingt-sixième jour du premier mois, an 2^e.

Signés, GOULLIN, FERROCHAUX, commissaires, & CHAUX.

Extrait d'une permission donnée par le comité révolutionnaire.

Le comité de surveillance permet aux citoyens Magniant & Marin de requérir la force armée qu'ils jugeront convenable, pour une expédition secrète.

Nantes, 25^e jour du 1^{er} mois, an 2^e.

Signés, GOULLIN, CHAUX.

On a aussi lu un ordre du comité, du 26 du même mois, qui invite Forget à donner la liste des détenus dans la maison des Saintes-Claire, aux citoyens porteurs du présent.

Signé, GOULLIN.

Plusieurs des membres du comité ont fait les mêmes réponses qu'ils avoient déjà faites dans la séance du 21 de ce mois.

Guédon a dit n'avoir aucune connoissance de Magniant & Marin.

On lui a observé qu'aucune loi n'accordoit de pouvoirs illimités aux comités révolutionnaires.

Binet, interpellé, a déclaré qu'il n'avoit pas reçu d'ordre pour une noyade, mais l'ordre de retirer d'une galiotte une garde, & que cet ordre étoit signé Boivin.

Prou, aîné, cloutier, membre par force du comité révolutionnaire, depuis le mois vendémiaire jusqu'au 25 germinal, a allégué que Goullin, Chaux & Bachelier dominoient le comité, & prétextaient souvent qu'ils avoient des ordres de Carrier.

A lui demandé s'il n'a pas signé quelques ordres du comité.

Il a répondu que cela pouvoit être.

On a donné une seconde lecture des ordres donnés à Affilé, le jeune, charpentier, & à Colas, tels que nous les avons relatés dans la séance du 9 brumaire, & on a observé au témoin qu'il les avoit signés.

Le même Prou a déclaré avoir vu un ordre de Carrier, qui portoit l'arrestation de tous les acheteurs & acheteuses, de tous les vendeurs & vendeuses de denrées de première nécessité; & qu'à cette occasion, le comité dit à ce représentant: Tu veux donc perdre Nantes & le comité!

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de LEGENDRE (de Paris).

Suite de la séance du 28 brumaire.

On adopte la rédaction définitive du décret sur les écoles primaires.

Après avoir entendu le rapport fait par Guiton-Morveau, sur la pétition des ouvriers de l'atelier de l'Isle de la Fraternité, la convention charge son comité de salut public de prendre incessamment des mesures pour mettre la manufacture d'armes de Paris sous la direction immédiate de la commission des armes & des poudres: sur la demande en augmentation de prix, elle décrète qu'il n'y a lieu, quant à présent, à délibérer.

Le comité militaire est autorisé à faire restituer aux propriétaires les armes enlevées par ordre du comité de salut public, dans la première décade de thermidor dernier. Les réclamans seront obligés d'établir leur propriété par un récépissé ou un procès-verbal visé par le comité révolutionnaire de leur arrondissement, qui attestera qu'ils sont bons citoyens. Le comité militaire, après le délai de deux mois, fera porter dans les arsenaux de la république les armes non-réclamées ou refusées par motif d'incivisme.

Le comité de marine & des colonies fait rendre un décret qui déclare commune aux marins servant sur les vaisseaux de la république, la loi du 2 thermidor relative à la somme accordée par chaque jour de marche aux troupes qui composent l'armée de terre.

Les braves marins de l'armée navale de Brest donnent à la nation le prix du vaisseau anglais *V. Alexander*, enlevé par la division aux ordres du contre-amiral Nicely. — Ce don patriotique sera mentionné honorablement & inséré au bulletin: le président est chargé de témoigner à ces braves marins la satisfaction de la convention nationale.

La discussion sur le projet du code civil s'ouvrira dans la séance du 11 frimaire; & sera continuée les duodi, sextidi & nonidi de chaque décade.

La convention confirme un arrêté du comité des secours, portant qu'aux termes de l'article VIII de la loi du 13 prairial dernier, le secours provisoire n'est point dû aux pères du défenseur de la patrie qui a péri de mort naturelle en activité de service ordinaire.

Séance du 29 brumaire.

Les représentans du peuple, François (de la Sarthe); & Servières, se rendent dans le département des Alpes maritimes & circonvoisins. Cadroy & Estève remplacent

dans le département des Bouches-du-Rhône Anguis & Serres, dont la mission est expirée: Bordas ira, pour la même cause, remplacer Isabeau dans les départemens de Bec d'Ambez, Dordogne & Charente.

Il sera brûlé aujourd'hui 8 millions en assignats, lesquels joints à ceux déjà brûlés, forment un total de 2 milliards 454 millions 633 mille liv.

Sur la proposition du comité des décrets, procès-verbaux & archives, la convention nomme neuf citoyens pour former l'agence nationale des titres, à Paris: cette agence entrera en activité, le premier frimaire prochain.

Le représentant du peuple David, détenu au Luxembourg, écrit pour demander d'être transféré à son domicile où il pourra rétablir sa santé altérée par une longue détention, & s'occuper de son art. — Boissy d'Anglas appuie cette demande, & propose de laisser David dans son domicile sous la garde de deux gendarmes. — La convention charge son comité de sûreté générale de lui faire incessamment un rapport concernant David.

Les ouvriers de l'atelier des Quinze-Vingts, viennent réclamer contre plusieurs abus & vexations, & demandent une augmentation: ils déclarent qu'ils veulent à l'exécration les fripons, les intrigans, & les partisans de la terreur. — Mention honorable & renvoi au comité de salut public.

On lit dans une adresse du district d'Arras: « L'opinion publique vient de remporter sa bataille de Fleurus. Hier, les jacobins conspiraient; ils vouloient rappeler la terreur contre le patriotisme, contre l'innocence paisible: aujourd'hui ils ne sont plus, & la liberté leur survit... Nous vous offrons, législateurs, une couronne civique... Anathème aux factieux, gloire à la convention, triomphe aux droits du peuple souverain. — Mention honorable & insertion au bulletin.

Les citoyens de la commune & de la société populaire de Nantes, dans une adresse revêtue de huit pages de signatures, signalent les hommes féroces qui ne s'agitent en ce moment que pour retarder leur supplice. « Guerre à mort aux oppresseurs, disent-ils: nous dénonçons l'infâme Carrier; d'horribles forfaits s'élevèrent contre lui; tout ici les atteste; les accusateurs sortent du fond des tombeaux. Les citoyens de Nantes retracent les fureurs de Carrier, ses orgies avec des femmes dissolues, ses imprécations contre Nantes dont il menaçoit d'exterminer tous les habitans par l'eau & par le feu, &c. &c. — Cette adresse sera imprimée & distribuée aux membres.

* * *Timoléon*, tragédie en trois actes, avec des chœurs; par Joseph-Marie Chénier, député à la convention nationale: précédée d'une ode sur la situation de la république, durant l'oligarchie de Robespierre & de ses complices. Prix, 40 sols: à Paris, chez Maradan, libraire, rue du Cimetière-André-des-Arcs, n°. 9.

* * *Projet d'une Langue universelle*, par le citoyen Delormel; brochure de 50 pages. A Paris, chez l'auteur, au collège de la Marche.